

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

DATE DU CONTRÔLE : 05/07/2021
N° DE CONTRÔLE : V982-23311
CARROSSIER (nom et adresse) : VERSALIFT France - 5 rue Henri GIFFARD Zone Gaston Febus - 64160 MORLAAS
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : 02/12/2022 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE ⁽²⁾

(D 1)	Marque : RENAULT
(D 2)	Type Variante Version : VA FM 00A16DU013D3T0
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VF1VA000867063428
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) 3500
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (Kg) 6000
(G)	Masse en service (G1 + 75) (Kg) : 3005
(G 1)	Poids à vide national (PV) (Kg) : 2.930 réservoir(s) plein(s)
(J 1)	Genre national : VASP
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) ⁽³⁾ : TRAVAUX
(P 6)	Puissance administrative (CV) : 8
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3
(V7)	CO2 (en g/ km) : 336

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (U1), (U2) et (V9)

DIMENSIONS

Largeur (m) : 2,070 Longueur (m) : 5,791 Surface (m²) : 11,99

ENGAGEMENT DU CARROSSIER

je soussigné, carrossier, certifie

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité ⁽⁴⁾;
 - dans l'accord fourni par son service technique ⁽¹⁾ ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule n'est pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 juillet 1954 susvisé;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à MORLAAS

Travaux public et industriels N° série : VTL31Y21002 Le 05/07/2021

Poids à vide réservoir(s) vide(s) = 2.819 kg

Signature et cachet du carrossier qualifié

Véhicule sans équipement auxiliaire



(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données du certificat de conformité du véhicule incomplet

(3) J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

DATE DU CONTRÔLE : 05/07/2021
N° DE CONTRÔLE : V982-23311
CARROSSIER (nom et adresse) : VERSALIFT France - 5 rue Henri GIFFARD Zone Gaston Febus - 64160 MORLAAS
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : 02/12/2022 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE ⁽²⁾

(D 1)	Marque : RENAULT
(D 2)	Type Variante Version : VA FM 00A16DU013D3T0
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VF1VA000867063428
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) 3500
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (Kg) 6000
(G)	Masse en service (G1 + 75) (Kg) : 3005
(G 1)	Poids à vide national (PV) (Kg) : 2.930 réservoir(s) plein(s)
(J 1)	Genre national : VASP
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) ⁽³⁾ : TRAVAUX
(P 6)	Puissance administrative (CV) : 8
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3
(V7)	CO2 (en g/ km) : 336

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (U1), (U2) et (V9)

DIMENSIONS

Largeur (m) : 2,070 Longueur (m) : 5,791 Surface (m²) : 11,99

ENGAGEMENT DU CARROSSIER

je soussigné, carrossier, certifie

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité ⁽⁴⁾ ;
 - dans l'accord fourni par son service technique ⁽¹⁾ ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule n'est pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 juillet 1954 susvisé;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à MORLAAS

Travaux public et industriels N° série : VTL31Y21002 Le 05/07/2021

Poids à vide réservoir(s) vide(s) = 2.819 kg

Signature et cachet du carrossier qualifié

Véhicule sans équipement auxiliaire



(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données du certificat de conformité du véhicule incomplet

(3) J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.



Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/20.064192

En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 27 juin 2018 modifiant l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale : VERSALIFT FRANCE

Usines/Ateliers : VERSALIFT FRANCE
5 et 11 rue Henri Giffard
ZI Gaston Fébus
64160 MORLAAS
(France)

Gammes de véhicules : N1 / O1 / O2

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.

Date de la qualification : 14 décembre 2020

Date de limite de validité : 2 décembre 2022

Cyril MAINGOT
Secrétaire de la Marque
Certification, Audits et Inspections



UTAC CERAM

Autodrome de Linas-Montlhéry • BP 20212 • 91311 MONTLHERY Cedex • France
Tél. : [00 33] 1 69 80 17 00 • Fax : [00 33] 1 69 80 17 17 • contact@utacceram.com
SAS au capital 7 600 000 € • TVA FR 39 438 725 723 • RCS EVRY : 8 438 725 723 • Code NAF : 7120 B

FO.CAI.000.098 rév.00